



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 14 juin 2021 par visioconférence à 18h30.**

Étaient présents : M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Était absent : M. David Ferguson, maire

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, étant absent, M. Lucien Leblanc, maire suppléant, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2021 - 06 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance par visioconférence
3. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2021
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - mai 2021
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - mai 2021
 - 4.3. Rapport de trésorerie - mai 2021
5. OBVMR Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)
6. Budget inspection municipale
7. Offre de services PESCA
8. Programmation TECQ
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 14 juin 2021 soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 2021 - 06 - 002 Séance par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2021 - 06 - 003 Adoption du procès-verbal du 10 mai 2021

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

2021 - 06 - 004 Administration

2021 - 06 - 004 - 1 Liste des comptes payés - mai 2021

Les comptes payés au mois de mai 2021 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 190 399,94 \$.

Résolution n° 2021 - 06 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - mai 2021

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
AGCO CANADA LTÉE	5 834.56
ARPO - GROUPE CONSEIL	3 160.38
BOUFFARD SANITAIRE INC.	1 420.75
ROBERT BRUNO	690.00
CHOCOLATERIE BELJADE	229.95
EXCAVATION MICHEL SAVOIE	907.44
HERVÉ ESCH	517.86
HYDRO-QUEBEC	1 238.11
LYNE LATOUCHE	2 912.22
MRC D'AVIGNON	5 800.38
PESCA ENVIRONNEMENT	2 242.01
PSB SÉCURITÉ INC.	590.40
QUINCAILLERIE ST-OMER	3 252.80
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	1 366.25
LES SERRES ALLARD	143.00
SERVICES INFORMATIQUES GILLES BUJOLD	415.61
SERVICES MEL	56.49
TELUS	129.81
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT-LEMAY	688.24
VISA DESJARDINS AFFAIRES	938.93
Total à payer	32 535.19

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 14 juin 2021.



Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	mai 2021	323 783.72
<u>Revenus</u>		19 203.66
Taxes municipales	11 464.35	
Transferts reçus	7 739.31	
Autres revenus	-	
Marge de crédit	-	
<u>Dépenses</u>		- 34 721.86
Fournisseurs	19 858.90	
Salaires et cotisations	13 307.96	
Autres dépenses	1 500.00	
Frais bancaires	55.00	
Marge de crédit	-	
Solde de clôture	mai 2021	<u>308 265.52</u>
Marge de crédit		-
Évolution	mai 2021	<u>- 15 518.20</u>

Résolution n° 2021 - 06 - 005 **OBVMR Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)**

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR), comme tous les Organismes de bassins versants (OBV) du Québec, s'est vu confier par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un mandat en regard des milieux humides et hydriques (MHH) de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est de mettre en place une démarche de concertation afin de finaliser les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) de l'OBVMR ;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) réalise une phase de concertation afin de répondre aux attentes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'un sondage participatif contenant tous les objectifs proposés fait partie des étapes de la grande phase de concertation de l'OBVMR ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVMR a démarré une phase de concertation à travers un sondage public le 15 mars 2021 afin d'avoir l'opinion des acteurs de l'eau sur ceux-ci et de savoir s'ils ont des suggestions pour les améliorer ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVMR a interpellé toutes les municipalités dans une entrevue semi-dirigée pour entendre et considérer les commentaires et la réalité de leur milieu dans la formulation des OCMHH ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVMR va présenter les résultats de sondage et des entrevues semi-dirigées lors de la table de concertation du bassin versant Matapédia-Restigouche du 1^{er} juin prochain de l'OBVMR.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est valide qu'elle a vu et approuvé la formulation des objectifs suggérés dans le document suivant :

https://drive.google.com/file/d/1XFeNfvOwrud6b_FnCEhZ6mrhTooPMr8i/view?usp=sharing

Résolution n° 2021 - 06 - 006 Budget inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspection municipale est régional, soit de l'Ascension-de-Patapédia à Nouvelle, ce qui fait 9 municipalités à couvrir ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à la diminution des tâches de l'inspecteur municipal en excluant deux municipalités, soit Nouvelle et Pointe-à-la-Croix ;

CONSIDÉRANT QU' il est important de rétablir les coûts entre les 7 municipalités restantes à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte le tableau des coûts tel que présenté et verse le montant calculé à la municipalité de St-Alexis-de-Matapédia sur présentation de facture fournie par cette dernière.

Résolution n° 2021 - 06 - 007 Offre de services PESCA

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par PESCA Environnement relative à la protection des berges de la rivière Kempt ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte cette offre de services telle que présentée sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires au projet.

Résolution n° 2021 - 06 - 008 Programmation TECQ

CONSIDÉRANT la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2021 - 06 - 009 **Période de question**

Aucun point n'est soulevé.

Résolution n° **2021 - 06 - 010** **Levée de l'assemblée**

À 19h05, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

Lucien Leblanc
Maire suppléant

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier